

Saviez-vous que la Caisse d'économie solidaire, c'est:

- 529 membres du secteur de l'habitation collective, dont 413 coopératives inscrites au programme AFIC;
- 260 millions en financement consacrés au logement collectif;
- Plus de 41 ans d'expérience;
- Une référence financière pour des acteurs clés: SCHL, SHQ, OMH, GRT et cinq fédérations;
- Une institution qui a soutenu la mise en place du Fonds québécois d'habitation communautaire;
- La contribution d'un conseiller qui représente l'ensemble du Mouvement Desjardins au Fonds québécois d'habitation communautaire.



Colloque de formation FECHAQ/FECHASS en collaboration avec la CQCH.
Photo : Ivan Binet

NOS SURPLUS COLLECTIFS

**Avec plus d'un million,
on bâtit nos réseaux d'habitation
et nos quartiers.**

Par son Fonds d'aide au développement du milieu, la Caisse soutient les projets structurants de vos quartiers tels que ceux portés par la Société acheteuse accession maison (SAAM) du quartier Saint-Sauveur à Québec, TerraVie, Action-Logement Lanaudière, les Maisons Adrianna, la Société d'investissement Sainte-Marie, la Coopérative d'habitation Perce-Neige de Verdun et Habitat jeunesse Mascouche;

Par ailleurs, la Caisse participe activement aux projets spéciaux, aux assemblées annuelles et aux congrès de vos fédérations et de la CQCH.



Desjardins
Caisse d'économie solidaire

Québec	1 877 647-1527
Montréal	1 877 598-2122
Joliette	1 866 753-7055

caisse.t92276@desjardins.com
caissesolidaire.coop



Ce dépliant est imprimé sur du papier québécois fait de fibres recyclées 100% postconsommation issues de la forêt urbaine, soit du recyclage en entreprise. **Nos forêts nous tiennent à cœur.** Graphisme : Brunel Design ©2013

AFIC

AVANTAGE
FINANCIER
INTERCOOP

Bâtir sur la force d'un réseau 2013-2018



Desjardins
Caisse d'économie solidaire

Partenaire du Mouvement coopératif
d'habitation au Québec

Le programme AFIC, conçu pour les coopératives d'habitation, vous offre :

- d'économiser sur vos frais financiers
- d'augmenter le rendement de vos épargnes

Notre soutien à l'habitation

Dès sa création en 1971, la Caisse d'économie solidaire place le développement et l'épanouissement de la personne humaine au cœur de son action. C'est pourquoi elle a joué un rôle de pionnière dans le financement des coopératives d'habitation. Depuis 1997, elle garde le cap en élaborant, avec la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) et ses fédérations régionales, un programme fait sur mesure pour toutes les coopératives d'habitation membres.

Vos opérations courantes sont gratuites

- Dépôt et contenu de dépôt
- Retrait par chèque et retrait direct
- Virement et remboursement de prêt
- Relevé de compte mensuel
- Arrêt de paiement
- Confirmation bancaire
- AccèsD Affaires incluant l'imagerie virtuelle de chèques

Bénéficiez de taux d'intérêt aussi avantageux que si vous aviez plus de 500 000 \$ de liquidités dans vos comptes d'épargne à terme. Le solde moyen des comptes d'épargne avec opérations de tous les membres est consolidé pour vous offrir la meilleure rentabilité possible.

La Caisse solidaire est présente partout à l'échelle du Québec grâce au réseau inter-Caisses, à AccèsD Affaires et à la carte Multiservices Desjardins (sur demande).

Les services de financement, adaptés à votre réalité, sont aussi gratuits

- Transfert d'hypothèque
(frais juridiques et rapport d'évaluation)
- Renouvellement du taux du prêt hypothécaire
- Nouvelle demande de prêt hypothécaire
- Révision annuelle de dossier

Engagements des coopératives participantes et conditions générales

Pour bénéficier des avantages du programme AFIC, les coopératives d'habitation s'engagent à faire de la Caisse d'économie solidaire Desjardins leur principale institution financière.

Chaque coopérative d'habitation doit également être membre de sa fédération régionale ou de la CQCH.

La fin des conventions SCHL

En cette période de fin des conventions SCHL, profitez à la fois des avantages du programme AFIC et de l'expertise de la Caisse d'économie solidaire Desjardins. Nous pouvons vous accompagner dès aujourd'hui dans vos démarches de financement de projets de rénovation ou d'acquisition de biens immobiliers (bâtiments, terrains, etc.).

Adhérez au plan AFIC !

En tout temps, votre coopérative
peut adhérer au plan AFIC en appelant
l'un des regroupements suivants :

CQCH

Confédération québécoise
des coopératives d'habitation **418 648-6758**
1 800 667-9386

FECHIMM

Fédération des coopératives
d'habitation intermunicipale
du Montréal métropolitain **514 843-6929**

FECHAQC

Fédération des coopératives
d'habitation de Québec,
Chaudière-Appalaches **418 648-1354**
1 800 313-COOP
(2667)

FECHAM

Fédération des coopératives
d'habitation montréalaises **450 651-5520**
1 888 651-5520

FECHMACQ

Fédération des coopératives
d'habitation de la Mauricie
et du Centre-du-Québec **819 477-6986**
1 888 477-6986

FECHAS

Fédération des coopératives
d'habitation du Royaume
du Saguenay-Lac-Saint-Jean **418 543-6858**
1 877 389-6858

Votre demande sera acheminée directement
à la Caisse d'économie solidaire Desjardins.